Le lien du retraité

N° Spécial - Juillet 2010

Fédération SUD Rail
Liaison retraité-e-s
17 Bd de la Libération
93200 Saint Denis
Tel 01 42 43 99 77
Mail : retraitesudrail@retraitesudrail.org
Blog : www.retraitesudrail.org

Sommaire

La retraite, enjeu de société

1993 à 2007, une première étape

Baisse des pensions

Un discours, un argument bidon

Comment dramatiser

Un projet de loi, une nouvelle étape

Cheminots concernés

Retraites par points ou comptes notionnels

Le COR critique

Une solution : répartir autrement les richesses

La productivité, du temps libre

Déficit et PIB

Salarié et retraité

Les propositions de Solidaires

Faire comme les autres

Les femmes concernées

Le travail ou des activités choisies

La retraite, l'UE et la Grèce

Tous les chiffres cités dans ce numéro spécial proviennent de sources officielles : Insee, Cour des Comptes, COR, Sécurité Sociale, ouvrages d'auteurs...

La retraite, un enjeu de société
Ne leur laissons pas, battons-nous !

Quand Denis Kessler, vice-président du Medef, déclare qu'*il est grand tremps de réformer le modèle social français issu du Conseil national de la résistance et que le gouvernement s'y emploie*. (...), qu'*il s'agit de défaire méthodiquement ce programme*, il annonce sans ambiguités l'objectif du patronat français et son accord, sa collaboration, sa complicité avec les réformes mises en oeuvre par Sarkozy et son gouvernement. Dans cet objectif, le système des retraites, et plus largement la Sécurité sociale, occupent une place de choix. Ce sont des sommes considérables qui échappent au marché et donc à la possibilité de faire du fric. Il est emblématique de la solidarité, cette valeur qui en privilègiant la notion de collectif s'oppose à celle véhiculée par le libéralisme où l'individu seul compte.
A la répartition sur lequel repose notre système, il faut donc substituer la capitalisation qui repose sur le principe de la constitution par chaque individu d'un capital pendant sa vie active, géré par des fonds de pension "boursicoteurs", lequel sera reversé sous forme de pension pendant la retraite. Pour y parvenir plus ou moins rapidement, la stratégie mise en oeuvre vise, dans une première étape, à fragiliser le système actuel pour, à la fois, justifier les mesures des réformes annoncées et inciter les assurés à se tourner vers les assurances ou les banques pour pallier à leurs conséquences. Elle cherche à diviser en même temps par des réformes qui visent une partie seulement des salariés pour mieux passer. Dans une deuxième étape, la mise en place d'un nouveau système viendra parachever la destruction, ou pour le moins le réduire à la portion congrue, du système par répartition. Et puis, au delà, de véritables enjeux de société se profilent derrière ce qu'il faut bien appeler des contre-réformes : le travail comme seul horizon d'une vie, la place et le rôle des retraités, l'individualisme au détriment de valeurs collectives et de solidarité...

Non la retraite n'est pas affaire de mathématiques, ni de technique, mais de décisions politiques : une répartition des richesses produites au profit de quelques-uns ou au bénéfice de la collectivité. Tel est le choix que la question des retraites pose.
Ce choix, à SUD Rail et à Solidaires, nous l'avons fait. C'est celui d'une autre répartition des richesses, d'une autre société plus juste, plus solidaire. Il implique pour le gagner qu'un rapport de force puissant soit mis en oeuvre. Pour cela, l'unité sur des revendications claires est une nécessité.Mais attention qu'elle ne devienne pas un marché de dupe et un obstacle à la mobilisation nécessaire. Un marché de dupe quand on pressent que certains attendent quelques concessions pour justifier leur adhésion à un projet amendé dont ils nous diront qu'il sauve la répartition ! Un obstacle à la mobilisation si des journées de lutte devaient continuer de s'ajouter les unes aux autres sans perspective que de voir les salariés s'en détourner à la fin par lassitude. Aujourd'hui, après le 24 juin qui fait elle-même suite au 27 mai, laquelle fait suite au 23 mars, il faut autre chose qu'une nouvelle journée à la rentrée. C'est un appel à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait de la réforme qui doit être mis en avant dès maintenant et mettre à profit le temps qui reste pour convaincre et mobiliser par l'organisation unitaire de réunions partout, y compris en créant des collectifs unitaires regroupant syndicats, associations, organisations politiques, individus...

De 1993 à 2007, les contre-réformes, une première étape la baisse programmée des pensions

La retraite est apparue en France en 1850. Depuis, elle n'a cessé de progresser. C'est en 1945 qu'est créée le régime général de sécurité sociale sur la base du principe de répartition 'les cotisations des actifs paient les pensions des retraités de la même année : la solidarité intergénérationnelle. Quarante années plus tard, la contre- réforme est mise en oeuvre pour le privé d'abord, la fonction publique ensuite puis les régimes spéciaux.

Les contre-réformes... rappel

1993 : c'est le privé avec les mesures Balladur

- la pension est calculée sur les salaires des 25 meilleures années et non des 10 meilleures.
- passage de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein
- indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires.
- décote de 10% par année qui manque pour atteindre 37,5 ans.

2003, c'est le tour de la fonction publique

Alignement sur le privé sauf :

- la décote : 5% par année manquante.
- Les mères de famille perdent la bonification d'un an par enfant (le privé attribue 2 ans). En «compensation», 6 mois de cotisation sont ajoutés dans la formule de décote / surcote.
- Pour tous les salariés : allongement quasi automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie.

2007, c'est enfin celui des régimes spéciaux

- alignement sur la fonction publique
- A la SNCF, la caisse devient autonome : l'évolution des pensions des retraités est déconnectée de celle des salaires des actifs

A quoi ont-elles servi ?

le cumul de ces mesures ont lourdement pesé sur les pensions

- La pension représentait 79% du salaire avant les contre-réformes, 72% en 2007 et serait de 65% en 2020 et 59% en 2050 (selon le COR).

Les plus pénalisés... les femmes : 39% ont pu valider 37,5 ans (contre 85% des hommes), mais aussi les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels…, les jeunes débutant tard dans la vie active, et aussi les métiers pénibles à la faible espérance de vie.

- Les pensions ont baissé en moyenne de 20% le jour du départ en retraite.
- Le pouvoir d'achat des retraités, entre 1994 et 2004, a diminué chaque année de :
  - ❑ 0,3% pour le régime général de base et 0,6% pour les complémentaires,
  - ❑ 0,5% pour les fonctionnaires.
- L'avenir ne sera pas meilleur : le COR lui-même prévoit que les gens partiront avec une durée de cotisation qui sera toujours de 37 ans et donc avec une pension non complète.
- Aujourd'hui, plus de 1 million de retraités sont sous le seuil de pauvreté et 50% perçoivent une pension inférieure à 1 000 €. Pour les femmes, un tiers vit avec moins de 700 € mensuels, la moitié avec moins de 900 €.

Baisse des pensions

Alors qu'avant les contre réformes, un salarié partait en moyenne avec 79% de son ancien salaire, il partira avec seulement 59% en 2050. C'est le constat du COR (Conseil d'Orientation des retraites où siègent des parlementaires, le patronat et des organisations syndicales).

C'est l'application du calcul de la pension sur une durée de cotisation qui s'allonge sans cesse alors qu'il n'est pas possible de cotiser aussi longtemps : en moyenne, la durée de cotisation est aujourd'hui de 37,5 ans ; en 2035 et au delà, elle sera de 37 ans selon le COR.
Et en plus, il faut subir une double peine, la décote de 5% par année manquante.

Au lieu de toucher une retraite pleine de 75% en réussissant à cotiser pendant 37,5 ans, la pension baisse au fur et à mesure que la durée de cotisation s'allonge : pour un salarié «moyen» réussissant à cotiser 37,5 ans, la pension par rapport au salaire représentera 55% pour 40 ans, 49% pour les 41 ans qui s'appliqueront en 2012 et 42% pour les 42 ans prévus pour 2020.
Exemple : en 2035, le calcul se fera sur la base de 37/42 de la pension entière, soit 88%, auquel il faut retirer 3 x 5% = 15% de décote, soit pour une pension entière de 1 000 euros avant les contre-réformes, une pension de 880 € avec les 37/42ème et de 748 € avec la décote de 15%, soit une baisse de 25%.

Le privé subit en plus le calcul sur 25 ans.

Un discours avec une dramatisatioin pour faire peur et un argument démagraphique bidon !

L'argument essentiel utilisé pour remettre en cause nos retraites est d'ordre démographique. Il y aurait trop de personnes âgées, donc des dépenses en plus et pas assez de jeunes donc des recettes en moins, d'où des déficits de plus en plus importants. Comme on vit plus longtemps, la solution est de travailler plus lontemps... CQFD !!
Ce discours est truffé de contre-vérités et dramatise à outrance une réalité qui est tout autre : un nombre de jeunes plus important, des retraités moins nombreux et des déficits moins abyssaux...

La natalité ... A la fin des années 1990, l'INSEE et tous les rapports officiels sur les retraites annonçaient l'effondrement du taux de fécondité à 1,7 enfant par femme. Il n'en a rien été puisqu'en 2008, le taux de fécondité a été de 2,02. Loin de l'effondrement démographique prévu, en 2050, la France compterait 70 millions d'habitants contre 64 millions pour les anciennes projections.

Population active... Ce changement a des conséquences importantes sur la population active, celle qui travaille et paye des cotisations sociales ou est en recherche d'un emploi. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), la population active augmenterait jusqu'en 2015, puis se stabiliserait par la suite alors que les projections anciennes annonçaient une baisse considérable de - 2,2 millions..

Retraités... Quant au nombre de retraités, rien de dramatique. Il devrait certes, selon l'INSEE, augmenter de près de 63 % entre 2006 et 2050, essentiellement à cause du départ à la retraite de la génération du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1975). Mais dès 2036, le nombre de retraités devrait diminuer car arriveront à la retraite des générations moins nombreuses que les précédentes.

Durée de vie... L'allongement de l'espérance de vie serait moins rapide que prévu. L'allongement de la durée de vie à 60 ans n'est que de 0,4 trimestre par an et non d'un trimestre. Et, l'espérance de vie en "bonne santé" (sans handicap majeur) à 65 ans n'est que de 9,5 ans pour une femme et de 8,6 pour un homme. Le COR a montré que l'allongement de l'espérance de vie accroîtrait le nombre de retraités de façon relativement modeste, 3 % à l'horizon 2020 et 17 % à l'horizon 2050. Rien donc qui ne peut être collectivement maîtrisé.
En définitive, le nombre de retraités en 2050 serait donc inférieur de 650 000 aux projections antérieures.

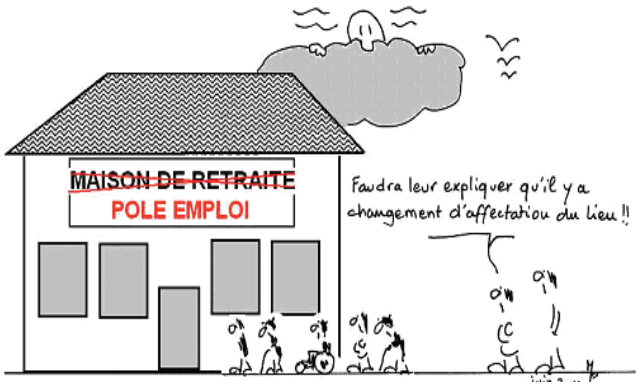

Conclusions de tout cela. Les projections démographiques ne peuvent justifier les attaques contre nos retraites. L'avenir des retraites n'est pas fondamentalement un problème démographique.
Il est absurde de prendre aujourd'hui des mesures régressives socialement pour faire face à une situation susceptible d'intervenir d'ici quarante ans et dont personne ne sait si elle aura vraiment lieu.
Ajoutons enfin, qu'aujourd'hui l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans et que 6 salariés sur dix sont hors emploi au moment de liquider leur retraite.

Les déficits... La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) annonce un déficit pour 2010 de l'ordre de 11 milliards d'euros. Une part importante de ce déficit serait conjoncturel. A cela, deux raisons : les départs anticipés des personnes ayant eu une carrière longue (seule mesure progressiste de la loi "Fillon" de 2003 mais qui ira en diminuant) et la récession économique de l'année 2009 (- 2,5%) qui a entraîné une réduction de la masse salariale de 2%, soit 1,3 milliards de cotisations sociales en moins. Pour 2010, le COR indique que la masse salariale devrait encore diminuer de 4%.
Reste une part de déficit d'ordre structurel due à l'augmentation du nombre de retraités jusqu'en 2036 lié aux générations du baby-boom
Ce besoin de financement supplémentaire est estimé par le COR dans son scénario le plus pessimiste en matière de productivité et de chômage (+ 1,5%par an et 7% de chômage à partir de 2022) a 3 points de PIB. Cette estimation prend en compte les effets des mesures actuelles et un maintien du taux de remplacement moyen à son niveau actuel (72 %).
Trois points de PIB supplémentaires lissés sur 40 ans n'est absolument pas catastrophique. Cela correspond à 10,4 points de cotisation patronale supplémentaire, soit 0,26 point par an. Il n'y a là rien de catastrophique lorsqu'on sait qu'un point de PIB représentait en 2007 10% des dividendes versés aux actionnaires. Ces derniers sont passés de 3,2% du PIB en 1982 à 8,5% en 2007. De 2007 à 2009, les seules entreprises du CAC 40 ont versé à leurs actionnaires 212 milliards d'euros !
Assurer le financement supplémentaire de 2010 à 2050 représente moins que l'effort qui a été consenti entre 1950 et aujourd'hui : de 5% du PIB à 13%i.

Comment dramatiser !!

Le Monde du 14 mars parlait d'un déficit cumulé de 2 600 milliards d' euros en 2050. Outre le fait que ce chiffre n'apparait pas dans le rapport du COR, il ne signifie rien en soi si on ne dit pas qu'à la même date le PIB cumulé serait de 120 000 milliards d'euros ! Il est vrai que cela rellativise les choses au lieu de les dramatiser... Le Monde, un journal d'information ?

Un projet de loi... pour une nouvelle étape de démolition

Aujourd'hui, une nouvelle étape est programmée. Préparé par une intense propagande médiatique alternant mensonges et peur de l'avenir, distillé depuis des semaines par différents responsables du gouvernement et de la majorité, accompagné d'une parodie de concertation, le projet de loi sur les retraites aggrave encore la situation des futurs retraités et prolonge la situation difficile des salariés qui devaient partir en retraite dans les prochaines années.
Fragiliser le système des retraites par répartition afin de justifier l'introduction du système par capitalisation et ainsi marchandiser nos retraites est l'objectif recherché..

Son contenu et ses objectifs

Distillé depuis des semaines par différents responsables du gouvernement et de la majorité et accompagné d'une parodie de concertation, le projet de loi sur les retraites est sans surprise. L'augmentation de la durée de cotisation est confirmée. Elle passerait à 41,5 ans en 2020. La poursuite de la baisse du niveau des pensions est programmée : les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt, -âge moyen de cessation d'activité inférieur à 59 ans -, il sera de plus en plus difficile d'avoir le nombre nécessaire d'annuités. Cette analyse est confirmée par le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui indique que les salariés cotiseront en moyenne 37 annuités à l'horizon 2035.
En portant à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon 2018, il pénalise les salariés ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salariés, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du «hors emploi» le moment de liquider leurs retraites. L'âge du taux plein, où un salarié peut partir sans décote, serait lui aussi décalé à partir du 1er juillet 2016 et atteindrait 67 ans en 2023. Il prétend vouloir prendre en compte les carrières longues alors même que son projet revient à faire cotiser 44 ans les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans.
En augmentant le taux de cotisations des fonctionnaires, il s'agit d'une baisse de salaire déguisée, la première depuis le gouvernement Laval de 1935. Le gouvernement endosse la conception patronale de la pénibilité qui reposerait sur un constat médicalisé individuel a posteriori et non pas sur une définition a priori des métiers et catégories professionnelles. La notion même de pénibilité au travail est, de fait, vidée de tout contenu.

Ce projet de loi a deux objectifs : maintenir, voire aggraver, le partage inégal de la richesse produite entre les salaires et les profits. Les quelques recettes supplémentaires prévues ne changeront rien au fait qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés. En refusant toute augmentation des cotisations patronales, et une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement a clairement choisi le capital plutôt que le travail.
Le second objectif de ce texte vise à remettre en cause le sens même de la retraite par répartition : permettre que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle période d'activité choisie en relative bonne santé et avec des revenus maintenus par rapport à la vie active. En baissant le montant les pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation que le gouvernement veut remettre en cause.

Cheminots concernés

Pour celles et ceux qui avaient encore des doutes, c'est officiel, le projet de loi va avoir un impact direct sur les cheminots.
La direction SNCF a beau se répandre en communication pour assurer que les cheminots à statut ne seront pas touchés, personne n'est dupe. Les nouvelles mesures seront insérées dans le calendrier de la contre-réforme de 2007 et les cheminots à statut en ressentiront les effets néfastes dès le second semestre 2017.

Résumé des mesures :
- La nouvelle réforme concerne l'ensemble des régimes de retraite français. Elle toucherait donc aussi les régimes spéciaux, mais avec un décalage dans le temps. Elle ne commencerait ainsi à s'appliquer aux cheminots que lorsque l'échéancier de la réforme spécifique de leur régime spécial arrivera à son terme.
- Elle conduirait, comme pour le régime général et celui de la Fonction publique, à relever de deux ans l'âge d'ouverture des droits, qui passerait progressivement pour les affiliés du régime cheminot à 57 ans (52 ans pour les agents de conduite).
- Sa mise en œuvre décalée dans le temps fait qu'elle ne concernerait que les cheminots atteignant l'âge d'ouverture de leurs droits à partir de 2017, c'est-à-dire nés après 1961 (après 1966 pour les AdC). Les cheminots du cadre permanent âgés au 01/01/2010 de 48 ans et plus pour les sédentaires, et de 43 ans et plus pour les agents de conduite, soit plus de 57 200 personnes, ne seraient pas concernés.
- Certains paramètres, comme la durée d'assurance, seraient à terme les mêmes pour tous les salariés. Le régime spécial des cheminots conserverait cependant des particularités, comme l'âge d'ouverture des droits (57 ans et 52 ans pour les AdC, contre 62 ans pour le régime général), la période de référence pour le calcul de la pension (les 6 derniers mois contre les 25 meilleures années pour les salariés du privé), ou encore le plafonnement de la décote par rapport aux trimestres réellement manquants (14 ou 15 trimestres pour les cheminots, à 20 pour les autres).

A quand la retraite par points ou par comptes notionnels pour mettre à mal la solidarité et promouvoir l'individualisme

La prochaine étape, si l'on en croit certains experts ou le COR qui a sorti un rapport sur le sujet, serait de passer à un système "par points" ou "par comptes notionnels". Formellement, il s'agirait toujours d'un régime par répartition, dans la réalité les bases du système seraient profondément changés : un système par capitalisation qui ne dit pas son nom.

Le système actuel de retraite du régime général est un régime dit "*à prestations définies*". Dans un tel régime, la caisse de retraite garantit à certaines conditions - âge, cotisations, salaire de référence -, le niveau de la pension, le taux de remplacement.
Dans un tel système, la retraite est le prolongement du salaire, avec comme objectif de maintenir plus ou moins le niveau de vie acquis pendant la vie active.
Ce n'est pas le cas dans un régime dit "*à cotisations définies*". La caisse de retraite ne s'engage qu'à collecter les cotisations et à assurer l'équilibre financier du régime. Ainsi les fonds de pension qui ne garantissent aucun niveau de retraite ou les régimes complémentaires du secteur privé : ARRCO/AGIRC en France qui sont des systèmes par points.

Système par points

Les cotisations servent à acheter des points pendant la vie active. A la fin de carrière, le salarié a acheté et accumulé un certain nombre de points. Sa pension est égale au nombre de points acquis par la valeur du point à cette date, le prix de vente. Le prix d'achat et son prix de vente sont fixés par la caisse de telle sorte que l'équilibre financier soit assuré. La caisse peut ainsi jouer sur la différence entre prix de vente et prix d'achat.
C'est ce qui s'est passé suite à l'accord ARRCO/AGIRC de 1996 qui a entraîné, pour un même montant de cotisation, une acquisition par le salarié de 25% de points en moins en 2001 par rapport à 1996. Et chaque année, la valeur du point, et donc de la retraite complémentaire, perd du pouvoir d'achat.

Système par comptes notionnels

Les cotisations servent à alimenter un compte d'épargne virtuel. Le capital ainsi constitué n'est pas placé sur les marchés financiers, mais est revalorisé chaque année suivant un taux de rendement calculé en fonction de l'inflation, de l'évolution de la masse salariale ou autre.
Ce capital accumulé est transformé en rente au départ à la retraite. On lui affecte pour cela un "coefficient de conversion" calculé en fonction de l'espérance de vie à la retraite. Est introduite ainsi la logique assurancielle privée de la "neutralité actuatrielle" qui consiste à ce que les prestations reçues doivent correspondre aux cotisations actualisées.

Conséquences catastrophiques

En effet, que ce soit dans un système par points ou par comptes notionnels, le calcul de la pension prend en compte l'intégralité de la carrière. Le salaire de référence qui sert au calcul de la retraite serait ainsi moins élevé, ce qui aboutirait à une baisse du taux de remplacement et donc du niveau des pensions. Les bornes collectives d'âge de départ à la retraite disparaissent. L'individualisation de la retraite est ainsi poussée à son maximum, chacun pouvant choisir de partir quand il le veut à condition d'en payer le prix. Les salariés les moins bien payés auront ainsi tendance à travailler plus longtemps pour avoir une pension suffisante pour vivre.
De plus, la solidarité intergénérationnelle est remise en cause.
Pire, dans le système par comptes notionnels, la pension perçue décroît lorsque l'espérance de vie est plus grande. Un comble !

Le COR critique !

Le COR dit qu'un changement de système s'avère complexe et demande une longue préparation incompatible avec la nécessité d'agir rapidement. Changer de système impose de modifier par exemple tous les systèmes informatiques, d'assurer des formations importantes aux personnels et ce dans tous les cas :
- un basculement total imposerait un pic de travail pour transformer les acquis de chaque personne en points ou capital virtuel ;
- une transition étalée, ou une gestion des deux systèmes à la fois (chaque personne est considérée comme un «polypensionné» avec deux retraites correspondant aux deux systèmes, l'ancien et le nouveau) demande du travail supplémentaire sur plusieurs dizaines d'années.

De plus le COR signale le risque important de multiplication de recours juridiques, surtout dans un contexte où les pensions ne peuvent que baisser.
Et surtout, il insiste fortement sur la persistance d'un déséquilibre financier. Les comptes notionnels et le système par points ne prévoient pas de provisionner pour les périodes difficiles, ne permettent pas la prise en charge du baby boom. Il reconnaît que «l'application de ces mécanismes pose question lorsque la situation économique se dégrade car ils ont une action procyclique, en réduisant davantage les droits à la retraite».

La crise a mis à mal ces systèmes. Pour maintenir l'équilibre des comptes, des pays l'ayant mis en place ont instauré une cotisation additionnelle non génératrice de droits pour éviter d'augmenter davantage les dépenses futures. Ils ont moins revalorisé les pensions en cours et les droits à pension en cours d'acquisition (via une moindre revalorisation du capital virtuel ou une augmentation plus importante de la valeur d'achat du point). Ils ont réduit les coefficients de conversion du capital virtuel en pension ou baissé la valeur de service du point. Ils ont relevé l'âge moyen effectif de départ à la retraite, ou bien fait appel à un financement externe…

Une solution... répartir autrement les richesses

Le Conseil d'Orientation des Retraites, s'appuie sur des hypothèses défavorables de l'activité économique, et annonce que l'équilibre des comptes des caisses de retraite en 2050 nécessite une de ces mesures :
- *Soit diminuer les dépenses en payant un nombre moins important de retraités : le report de l'âge de départ en retraite devrait être à 70 ans.*
- *Soit diminuer les dépenses en versant moins à chaque retraité : il faudrait baisser les pensions de 45%. Gouvernement et patrons ne veulent discuter que de ces deux possibilités qui pénalisent les salariés.*

Pourtant il existe une autre solution... accroître les recettes en augmentant les cotisations patronales, par exemple. Cela représente 0,26 point de plus par an pendant 40 ans.
Avec une autre répartition des richesses créées, ce dont le gouvernement, le Medef et la plupart des médias aux ordres ne parlent jamais, cela est possible, sans mettre en péril l'économie française !

Chaque année, il y a davantage de richesses créées. Le problème est que la répartition de celles-ci a évolué au détriment des salaires. De 1982 à 1998, ce sont 9,5 points de PIB qui sont passés du travail au capital. Pour la même période, si le rapport salaire/PIB de 1982 était resté le même, un rapide calcul, en prenant les chiffres des Comptes de la Nation (Insee), montre que les salaires, cotisations patronales et ouvrières comprises, ont été spoliés de 1 351,7 milliards d'euros. En appliquant les pourcentages de cotisations sociales à cette masse salariale qui nous a été pompée, ce sont 529 milliards en moins pour la sécurité sociale. On voit, sans être devin, qu'un rééquilibrage au bénéfice des salaires dans le partage de la valeur ajoutée, créée par le travail des salariés, suffirait à régler la question des déficits. La part des dividendes versés aux actionnaires diminuerait mais comme elle avait explosé (3,2% du PIB en 1982, 8,5% en 2007), ce ne serait que justice. Et, contrairement au discours qui voudrait nous faire croire que la croissance, quoiqu'on en pense, serait pénalisée, celle-ci ne serait pas affectée puisque ce sont sur les dividendes et non l'épargne que le prélèvement serait fait. Ajoutons d'ailleurs que l'épargne, c'est-à-dire en partie les capacités d'investissements, depuis 1999 baisse régulièrement, de 57,2% en 1999 à 40,6% en 2007, au bénéfice des dividendes... la financiarisation oblige !
Au-delà de cet aspect, une autre répartition des richesses par la suppression d'un certain nombre de cadeaux accorder aux entreprises et à leurs dirigeants dégagerait des recettes. C'est ainsi que, selon la Cour des Comptes, l'exonération de cotisations sociales des stock-options, de l'intéressement et de la participation prive la Sécurité sociale de 6 à 8,3 milliards d'euros annuels de recettes. L'ensemble des diverses exonérations qui ont explosé, représente 34,5 milliards d' euros annuellement. Il en est de même avec les cadeaux, les niches et la fraude fiscale qui sont autant de milliards en moins pour l'activité économique donc les investissements, donc les emplois et au final des cotisations sociales.
Enfin, le chômage, la précarisation accrue du travail (CDD, Intérim, Temps partiels contraints...), la politique salariale d'austérité pèsent à la baisse sur la masse salariale globale et donc sur les cotisations à la Sécu.
Des marges de manoeuvre existent. Mais pour en jouer, les réponses ne sont pas mathématiques, elles sont politiques : modifier la répartition des richesses !!

Déficit et PIB

Le Conseil d'Orientation des Retraites estime qu'en 2050 le besoin de financement des régimes de retraite serait de 65 à 115 milliards d'euros, selon le scénario retenu. Mais le PIB sera alors supérieur à 3 800 milliards d'euros ; soit 1 900 milliards de plus qu'aujourd'hui. Et ce serait difficile de trouver 65 à 115 milliards pour nos retraites, dans ces 1 900 milliards supplémentaires ?

La productivité.. du temps libre

L'augmentation continuelle de la productivité permet de produire bien plus de richesses en moins de temps. En France, du début du 19ème siècle à la fin du 20ème, la productivité horaire a été multipliée par 30, la production par 16, le temps de travail diminué par 2 (2695 h par an en 1896 contre 1441 h par an en 2004, Husson 2009 «*Un pur capitalisme*») ! C'est cette évolution historique, cette possibilité de travailler de moins en moins longtemps pour produire la même chose, qui permet à l'être humain de consacrer de moins en moins de temps de sa vie à la production, de bénéficier de temps libre par le repos hebdomadaire, les congés payés et la RTT, de commencer à étudier avant de travailler, de quitter le travail de plus en plus tôt pour une juste retraite…
Travailler plus longtemps est-elle une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe, que de nouvelles pathologies apparaissent , que le chômage des jeunes s'accroît ? Alors que la productivité du travail ne cesse de progresser, il faut travailler non pas plus, mais moins encore !

Heures sup' et emploi

Chaque année l'Etat consacre 4 milliards d'euros pour les heu-res supplémentaires. Un emploi coûte en moyenne 40 000 euros par an. On pourrait donc créer 100 000 emplois supplémentaires dont les jeunes pourraient bénéficier et ainsi faire rentre dans les caisses de la sécu des cotisations sociales.

Salarié et retraité

En 2000, 2 salariés cotisaient pour 1 retraité. En 2040, il n'y aura qu'1,25 salarié pour 1 retraité. Certes, mais chaque salarié de 2040 produira, pour le même temps de travail, autant que 2 salariés de 2000. Il y a donc largement de quoi payer les cotisations d'un retraité, et augmenter les pensions, les salaires, diminuer le temps de travail.

Les propositions de Solidaires

Sauf pour les plus démunis qui doivent profiter d'un minimum et pour les très gros salaires qu'il faut plafonner, un système de retraite doit avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salariés puissent profiter réellement de leur temps de retraite.
C'est pourquoi Solidaires avance les exigences suivantes :

- Age de départ à taux plein à 60 ans, avec un départ plus précoce pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, maintien des régimes spéciaux
- 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein, et la validation, sans rachat, des périodes de chômage, d'étude et de stage effectuées dès 18 ans.
- Garantie d'un taux de remplacement de 75 % du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public.
- Pas de retraite inférieure au SMIC
- La suppression de toutes les décotes qui pénalisent celles et ceux qui ont des interruptions de carrière, notamment les femmes
- Indexation des pensions sur les salaires afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités
- Indexation des salaires pris en compte dans le calcul de la pension sur l'évolution des salaires
- Suppression des inégalités hommes/femmes

Pour financer ces mesures, il faut cesser les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat et rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Entre 1980 et 2008, selon l'INSEE, la part des salaires dans la richesse créée nationalement (valeur ajoutée) est passée de 74% à 65%... tandis que les dividendes versés aux actionnaires a grimpé de 3,1% à 8,4%. Un retour à un partage des richesses plus juste, un rééquilibrage peut prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales qui serait compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.

Les femmes parmi les plus concernées

Les réformes passées ont particulièrement touchées les femmes. En particulier, elles sont majoritairement concernées par la décote et, à l'opposé, minoritaires à bénéficier des mesures telles que la surcote, la retraite anticipée pour carrière longue ou les possibilités de rachat des trimestres d'assurance au titre des études.
Au lieu de corriger les inégalités, les précédentes réformes ont au contraire réduit les dispositifs familiaux, alors qu'ils étaient déjà insuffisants à compenser les inégalités de pension.
Loin d'améliorer la situation des femmes, la nouvelle réforme accentuera encore les discriminations.

Quelques chiffres

En 2004,

- les femmes retraitées de 60 ans et plus percevaient une pension égale à 62% de celle des hommes, soit en moyenne 1 020 euros par mois, contre 1 636 euros pour les hommes.
- la moitié d'entre elles, perçoivent une retraite inférieure à 900 euros contre 20% pour les hommes
- du fait de l'insuffisance des droits acquis, les femmes liquident leur retraite en moyenne plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938)
- les femmes sont majoritaires parmi les prestataires du minimum contributif et du minimum vieillesse.

"Faire comme les autres" voilà une idée qu'elle est bonne !!

Les exemples des autres pays européens sont appelés à la rescousse pour justifier le report de l'âge de la retraite.
Ainsi, l'Allemagne a programmé de reculer progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans. Si les Allemands, et d'autres comme les Espagnols ou les italens, le font... alors pourquoi pas nous ?
Nous ne discuterons pas ici de la validité d'une telle mesure pour ces pays. Elle y est d'ailleurs très contestée chez eux. Il serait d'autre part facile d'ironiser sur le fait que copier sottement ce qui se fait ailleurs n'est pas d'une grande originalité politique.
Mais là n'est pas l'essentiel. En effet, la France est une exception démographique en Europe avec un taux de fécondité de 2 enfants par femme en 2008. L'Espagne, l'Italie frôlent 1,4 enfant par femme comme d'autres pays européens. Au contraire de la France, un tel taux de fécondité ne leur permet pas d'assurer le renouvellement des générations et donc crée un déficit démographique.
Vouloir s'aligner en matière de retraite sur les autres pays européens revient à vouloir appliquer la même politique de chauffage à Helsinki et à Palerme ! A priori, l'idée apparaît stupide... En réalité, elle montre le cynisme de nos dirigeants

Le travail, horizon indépassable, ou la retraite pour des activités choisies ?

Au-delà de leurs conséquences financières pour les retraités, les différentes réformes proposent en filigramme un projet de société en rupture avec des valeurs que contenaient le programme du Conseil National de la Résistance, des évolutions sociales historiques.
Historiquement, la durée du temps de travail n'a cessé de se réduire sans que cesse d'augmenter la productivité et la quantité de richesses produites grâce aux innovations technologiques. C'est ce qui s'appelle le progrès même si aujourd'hui des interrogations existent sur le sens de celui-ci.
Cette évolution n'est pas sans conséquences importantes. Elle a permis de dégager toujours plus de temps libre et donc de diminuer la part d'aliénation qu'engendre le "travail" au sens où un individu est contraint pour vivre de vendre sa force de travail contre une rémunération et donc "d'être exploité".Ce temps libre dégagé a largement favorisé l'implication des individus dans la création et le développement d'une vie associative tant pour l'organisation et la pratique de loisirs que pour l'organisation et la participation à la gestion de la cité. Loin d'être inutiles, les comités de quartier, les associations sportives, culturelles, d'entraide, les élus des instances de proximité... ont et continuent de contribuer à tisser du lien social, à faire vivre la démocratie. Elles favorisent la solidarité comme une valeur essentielle d'une vie sociale collective au détriment d'une conception individualiste.
Loin de l'oisiveté, la diminution du temps passé au travail permet à chaque individu de se réapproprier l'usage d'un temps libre et donc de choisir des "activités".
La retraite est l'un des moyens qui permet de réduire sur l'ensemble d'une vie le temps du travail et de passer à celui des "activités".
C'est pourquoi, les contre-réformes (car c'est bien de cela qu'il s'agit !) sont aussi une remise en cause de la place et du rôle des retraités dans la société.
Travailler plus longtemps au prétexte que l'on vit plus longtemps, c'est s'inscrire dans une logique productiviste : travailler plus pour produire plus ! Mais, c'est revenir à une conception du travail comme horizon essentiel, sinon le seul, d'une vie. Un retour à la valeur "travail" ! A quand celles de la famille et de la patrie ?

Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère

Agir aujourd'hui pour ne pas pénaliser les jeunes plus tard est aussi un argument utilisé. Il est plus un alibi qu'une réalité. Faire travailler les anciens plus longtemps ne peut que priver les jeunes d'un emploi et contribuer ainsi à augmenter le taux de chômage de ceux-ci qui est déjà plus élevé que la moyenne. Par ailleurs, la mise à mort programmée du système par répartition risque bien de nous ramener à l'époque où les enfants assuraient la prise en charge des parents qui ne travaillaient plus et ne disposaient que de maigres ressources pour vivre. A l'heure où les "Restos du coeur" constate la présence de retraités, phénomène nouveau, parmi les bénéficiaires, un tel scénario est-il exagéré ? Aujourd'hui, des jeunes sans boulot à la charge des parents, demain des parents à la charge des enfants qui ont la chance de bosser : les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère, voilà une société qu'elle est belle...!!

Les retraites, l'Union Européenne et la Grèce

Le gouvernement utilise l'exemple grec pour nous imposer un plan de rigueur, mais il ne dit pas qui est responsable de cette situation !
La crise grecque et les menaces pesant sur le Portugal, l'Espagne, l'Italie (aucun pays ne pouvant d'ailleurs se croire à l'abri), illustrent les impasses de l'Union européenne, construite sur la concurrence entre les Etats, le moins disant fiscal et social.
Ainsi l'UE s'est dotée de règles strictes en matière de dette et de déficit public, les fameux critères de Maastricht, et il est interdit à la Banque centrale européenne de financer les Etats. Ces règles étaient censées permettre la convergence des économies des différents pays et faire de l'UE une zone de stabilité monétaire. Elles ont abouti à leur contraire. Les trajectoires économiques des pays ont totalement divergé, l'Allemagne par exemple a mené une politique d'austérité contre sa population pour gagner des parts de marché sur ses voisins européens. Pour rester dans les critères de Maastricht, les autres doivent faire de même, réduire le coût du travail… et la spirale du dumping social continue.
Loin d'être une zone de stabilité, l'UE est aujourd'hui livrée à une spéculation financée, de fait, par la Banque centrale européenne : les banques se refinancent auprès d'elle à un taux de 1% pour prêter aux Etats à des taux qui sont allés jusqu'à 10 % dans le cas de la Grèce.
Les marchés, eux, s'en portent mieux que vous ! A peine les détails de l'attaque sans merci contre le peuple grec étaient-ils réglés que «les marchés» connaissaient déjà une importante hausse. Comment mieux exprimer à quel point le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne n'ont qu'un seul but : restaurer de fortes marges de profits pour les spéculateurs et les actionnaires, en écrasant les populations si c'est nécessaire.